

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°1

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**- Exercice des pouvoirs
délégués du Maire
- Compte rendu**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUIBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

M. Yves NICOLIN, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, un certain nombre de ses compétences.

En application de ces délégations, les décisions suivantes ont été prises par le Maire :

- 2021-33** **FINANCES-MOYENS GENERAUX**
Plan éclairage voirie 2021 - Demande de subvention D.S.I.L. 2021
- 2021-34** **FINANCES-MOYENS GENERAUX**
Plan voiries 2021 - Demande de subvention D.S.I.L. 2021
- 2021-35** **FINANCES-MOYENS GENERAUX**
Aménagement locaux Police Municipale – Demande de subvention D.S.I.L. 2021
- 2021-36** **FINANCES-MOYENS GENERAUX**
Opération "Plantation arbres 2021" – Demande de subvention D.S.I.L. 2021
- 2021-37** **FINANCES-MOYENS GENERAUX**
Création d'un nouveau Dojo – Demande de subvention D.S.I.L. 2021
- 2021-38** **PROPRIETES COMMUNALES**
Mise à disposition de locaux situés 1, avenue de Beauséjour (ex-maternelle Arsenal) à l'Association "CLUB CŒUR ET SANTE ROANNE" – Convention d'occupation
- 2021-39** **PROPRIETES COMMUNALES**
Mise à disposition de locaux situés 19, rue Augagneur – Maison Augagneur à l'Association "UNAFAM-Délégation 42" – Convention d'occupation
- 2021-40** **PROPRIETES COMMUNALES**
Mise à disposition de locaux de l'ex-école du Fuyant de l'Oudan, avenue du Grand Marais à Roanne au laboratoire BOUVIER – Bail d'occupation précaire
- 2021-41** **PROPRIETES COMMUNALES**
Mise à disposition de locaux situés 14-16, rue Lakanal à l'association des Parents d'Elèves du groupe scolaire Clermont – Convention d'occupation
- 2021-42** **FINANCES-MOYENS GENERAUX**
Renouvellement de l'adhésion à l'Association Finances – Gestion - Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE)

2021-43

COMMANDE PUBLIQUE

Relocalisation du Centre de Protection Urbain – Marchés passés avec MENIS, CEGELEC, DESBENOIT, BROSSARD FRERES, VERVAS METAL, BATIMENT CHARTRE

2021-44

COMMANDE PUBLIQUE

Fourniture et installation de cloisons modulaires avec option achat à l'Espace Congrès – Marché à procédure adaptée passé avec GBP

2021-45

FINANCES – MOYENS GENERAUX

Création cimetière pour animaux – Demande de subvention D.S.I.L. 2021

2021-46

FINANCES – MOYENS GENERAUX

Aménagement parking rue de la Berge – Demande de subvention D.S.I.L. 2021

2021-47

VOIRIE COMMUNALE

Remise à la commune de Roanne d'une canalisation de gaz naturel abandonnée rue Rabelais et rue d'Urfé – Convention avec le SIEL-TE

2021-48

PROPRIETES COMMUNALES

Mise à disposition de locaux situés 36, impasse Fontval à l'Association de Sport et Loisirs des Portugais de Roanne - Avenant n° 2

Selon les termes des articles L.2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner acte des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire par délibération du 23 mai 2020.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 MAI 2021

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge de l'Habitat social et Vice-Présidente du Conseil de Quartier Bords de Loire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Clotilde ROBIN

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°2

ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Lancement des marchés publics - Information

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

M. Alexandre GRANGE, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Nature de la consultation	Objet	Procédure	Durée prévisionnelle de la prestation	Période prévisionnelle de consultation
Services	Accord cadre à bons de commandes : Valorisation des déchets de voirie ou sables de balayage années 2021 à 2025	Appel d'offres ouvert européen	1 an reconductible pour une durée de 4 ans	Avril 2021 Juin 2021
Services	Accord cadre à bons de commandes : Aménagement et entretien des espaces semi naturels et friches foncières	M.A.P.A.	1 an reconductible pour une durée de 3 ans	Avril 2021 Mai 2021

Le Conseil Municipal en prend acte.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 MAI 2021

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge de l'achat public et Président de la Commission d'Appel d'Offres

Alexandre GRANGE



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°3

COMMERCE - ARTISANAT

- Dynamisation commerciale
- Sonorisation des rues du centre-ville
- Convention avec l'association "Les Vitrines de Roanne"
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUIBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Mme Sophie ROTKOPF, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Chaque fois qu'elle le peut et de façon appropriée, la Ville de Roanne soutient le commerce et l'artisanat locaux afin de les dynamiser et de renforcer leur attractivité et celle du centre-ville.

Dans le cadre de ses actions d'animation, l'association "Les Vitrines de Roanne" a fait l'acquisition de matériels de sonorisation afin d'apporter un complément d'attractivité au centre-ville, à l'occasion des divers événements commerciaux.

Une première convention a été établie en date du 21 mai 2015 pour une durée de trois ans, et renouvelée en 2018.

Un bilan a été réalisé lors du comité de pilotage du 9 avril 2021. Il a été conclu à la pertinence de cet outil pour l'animation du centre-ville et la bonne gestion par l'association "Les Vitrines de Roanne".

C'est pourquoi, il est proposé le maintien du dispositif et un projet de nouvelle convention a fait l'objet d'un échange avec l'association "Les Vitrines de Roanne".

Cette convention définit les conditions et modalités techniques et financières d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des différents matériels (haut-parleurs) permettant la diffusion de musique d'ambiance dans les rues commerçantes du centre-ville, et de messages d'informations municipales sur les animations et sur l'activité commerciale.

L'association reste propriétaire des haut-parleurs, du matériel de régie/diffusion et du câblage. L'entretien et toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement du matériel sont à sa charge.

Cette nouvelle convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 29 mai 2021. A son issue, les parties conviendront de se revoir, de dresser le bilan de ce partenariat et d'envisager ou non sa poursuite.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention à intervenir avec l'association "Les Vitrines de Roanne" ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme Rotkopf et M. Guillermin, Adhérents aux Vitrines de Roanne, ne prennent pas part au vote.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **10 MAI 2021**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjointe en charge du Secteur associatif et
Vice-Présidente du Conseil de Quartier Centre

Marie-Laure DANA BURNICHON



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°4

COMMERCE - ARTISANAT

- Dynamisation commerciale
- Animation complémentaire organisée par les Vitrines de Roanne
- Exonération des droits d'occupation du domaine public
- Année 2021
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUIBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Chaque fois qu'elle le peut et de façon appropriée, la Ville de Roanne soutient le commerce et l'artisanat locaux, afin de les dynamiser et renforcer l'attractivité.

La Ville de Roanne s'est attachée à nouer des partenariats constructifs et dynamiques avec Les Vitrines de Roanne dans la mesure où le maintien de la diversité et de la qualité du commerce et de l'artisanat de proximité constitue un enjeu fort pour la Ville de Roanne en termes de lien social, d'animation et de développement économique.

En ce sens, par délibération n° 20 du 8 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé d'exonérer des droits d'occupation du domaine public pour les animations organisées par l'association Les Vitrines de Roanne les samedi 10 juillet et dimanche 12 septembre 2021.

L'annonce gouvernementale toute récente de la réouverture des commerces à compter du 19 mai prochain conduit l'association "Les Vitrines de Roanne" à proposer un déballage le samedi 22 mai 2021.

Naturellement, la Ville de Roanne entend soutenir cette animation commerciale complémentaire.

Ainsi, il est proposé d'exonérer des droits d'occupation du domaine public pour l'animation complémentaire organisée par l'association "Les Vitrines de Roanne" ci-après :

- le déballage le samedi 22 mai 2021. Cette exonération des droits d'étalage concernerait tous les commerçants sédentaires situés en zone piétonne et, dans les rues Jean Jaurès, de Cadore et Alsace Lorraine participants, sous réserve de la compatibilité du déballage des marchandises avec les circulations piétonne et routière, et du respect des espaces destinés au stationnement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver les exonérations des droits d'occupation du domaine public au titre de l'animation complémentaire susmentionnée organisée par l'association "Les Vitrines de Roanne", et dans les conditions précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme Rotkopf et M. Guillermin, Adhérents aux Vitrines de Roanne, ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **10 MAI 2021**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjointe en charge du Secteur Associatif,
Vice-Présidente du Conseil de Quartier Centre

Marie-Laure DANA BURNICHON



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°5

EDUCATION - JEUNESSE

- Écoles publiques
- Organisation du temps scolaire
- Années 2021-2022-2023
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUIBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAINS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Mme Catherine DUFOSSE, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :
Lors de sa séance du 14 novembre 2017, et suite à une large concertation, le Conseil Municipal de la Ville de Roanne avait demandé au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Loire l'autorisation de revenir à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018.

Ainsi, les horaires scolaires retenus depuis la rentrée 2018 sont les suivants :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

Au regard des articles D.521-10 et suivants du Code de l'Education, afin de préparer la rentrée scolaire 2021, les horaires des écoles doivent être arrêtés pour les trois prochaines années scolaires.

Dans ce cadre, l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Loire demande à l'ensemble des communes de la Loire de se prononcer sur les horaires qui seront appliqués à la rentrée 2021 et pour trois ans.

Les horaires actuels donnent satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif et aucun Conseil d'école n'a émis le souhait de les réviser. Ils ont donc vocation à être prolongés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer favorablement pour le maintien des horaires actuels, qui seront appliqués aux rentrées scolaires 2021, 2022 et 2023 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 MAI 2021

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjointe en charge des Affaires Scolaires
Vice-Présidente du Conseil de Quartier Paris

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAINS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Catherine DUFOSSE



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°6

EDUCATION - JEUNESSE

- Ville Amie des Enfants
- Plan d'Action Municipal
2020/2026 pour l'Enfance et
la Jeunesse
- Convention avec UNICEF
France
- Charte
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUIBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Héléne LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN6B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Mme Hélène LAPALUS, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Depuis janvier 2016, la Ville de Roanne est reconnue Ville Amie des Enfants par l'UNICEF. La collectivité s'est ainsi engagée à permettre à «chaque enfant et chaque jeune de profiter de son enfance et de sa jeunesse et développer son plein potentiel grâce à la réalisation égale de ses droits dans sa ville».

Dans une dynamique de réseau, l'UNICEF accompagne chacune des collectivités à la mise en œuvre d'actions significatives sur son territoire. L'objectif est d'obtenir, en cours et à l'issue du mandat, des résultats durables. Toutes les collectivités peuvent demander à devenir «Amies des Enfants », mais toutes ne le deviennent pas.

La Ville de Roanne a souhaité poursuivre son partenariat fructueux avec l'UNICEF et a demandé le renouvellement de la labellisation Ville Amie des Enfants pour le mandat 2020-2026. Dans ce cadre, et après instruction de son dossier de candidature déposé conjointement avec Roannais Agglomération, la commission d'attribution de l'UNICEF du 16 février 2021 vient de renouveler le label jusqu'en 2026. En conséquence, le Conseil municipal doit adopter formellement le plan d'action municipal 2020-2026 proposé et sur lequel la Ville de Roanne s'est engagée, et valider la convention de partenariat avec l'UNICEF.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le plan d'action municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse ;
- examiner et approuver la convention et la charte Ville Amie des Enfants à intervenir avec UNICEF France ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer, ainsi que tous les documents afférant et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur application.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 MAI 2021

Pour le Maire

Yves NICOLIN

Par délégation

L'Adjointe en charge de la Jeunesse, du Conseil Municipal des Jeunes et du Conseil Municipal d'Enfants, Vice-Présidente du Conseil de Quartier Mâtel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN6B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Hélène LAPALUS



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°7

CULTURE ET EVENEMENTS

- Saison théâtrale 2021-2022

- Programmation
- Partenariats
- Tarifs
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Théâtre de Roanne est un lieu de culture, de patrimoine, reconnu et choyé par les habitants, et fonctionnel : c'est un bel outil pour un projet rassembleur, renforçant sa mission de service public de la culture. Cette saison 2020-2021 a été marquée par la fermeture du théâtre, les annulations des spectacles, les remboursements des spectateurs et indemnités des compagnies annulées. Une saison presque entièrement fermée au public. Le Théâtre compte sur l'ouverture en septembre de manière normale ou à jauge réduite avec protocole sanitaire. Le choix a été fait de concevoir une saison sous le même format que les années précédentes.

En revanche :

- la présentation de saison se fera en septembre, avec des spectacles gratuits et festifs pour signifier le retour à la normale et redonner envie aux spectateurs de venir au théâtre ;
- les abonnements se feront pour un semestre en deux sessions (septembre et janvier).

Le Théâtre est un lieu ouvert, chaleureux et convivial qui poursuit son travail de diffusion, de soutien à la création et d'action culturelle, répondant également aux partenariats développés avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Loire (scène conventionnée). Durant cette longue période de fermeture des théâtres, le Théâtre de Roanne a continué à accueillir des compagnies en résidence de création avec un protocole sanitaire strict, et a réalisé certains travaux dans le bâtiment.

Cette saison souhaite répondre aux objectifs qui guident actuellement le projet artistique et culturel du théâtre. La culture est vitale, les lieux collectifs de partage sont d'autant plus nécessaires que l'isolement a été douloureux et long.

Rappel des axes du projet : Diversifier le public

Le rajeunir et le diversifier est un des enjeux majeurs pour l'avenir, ceci a été confirmé par l'étude des publics réalisée en 2019 par *L'œil du Public*. Le Théâtre peut être un vecteur d'inclusion, un outil de rayonnement, de valorisation de la Ville et de son attractivité.

Plusieurs axes de travail sont testés et développés :

- contingentement des abonnements afin de répondre également aux pratiques plus spontanées au coup par coup, de dernière minute et éviter un délaissement du théâtre par les non-abonnés, laisser plus de place aux scolaires pour développer l'éducation artistique et culturelle ;
- évolution de la ligne de programmation pour offrir plus de spectacles à voir en famille afin d'attirer ainsi les trentenaires et quarantenaires, et proposer un axe danse et marionnette, offre peu présente sur le territoire et qui peut permettre de drainer du public bien au-delà de l'agglomération ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2021

Affichage : 17/05/2021

- travailler en direction des publics éloignés de la pratique culturelle autour de projets d'actions culturelles et de médiation proposés et menés par l'artiste associé pour deux saisons ;
- rajeunir la communication, communiquer sur les réseaux sociaux et la rendre plus accessible, pour être plus en adéquation avec le développement des publics ;
- faire vivre le lieu, en dehors des représentations, et l'ouvrir au public, autour des artistes, le plus souvent possible : en ouvrant le bar dès que possible, en proposant des rencontres, lectures, expositions et autres programmes en lien parfois avec les autres établissements culturels.

Soutenir la création

- par des accueils en résidence ;
- par la coproduction, et en accompagnant des jeunes équipes régionales ;
- en positionnant le théâtre dans les réseaux, dans des collaborations avec les grands événements régionaux et auprès des partenaires institutionnels pour qu'il y ait sa place eu égard au travail qui est mené et au budget qui y est consacré, pour faire rayonner le territoire, et les artistes qui y travaillent.

A. La saison 2021-2022 (détail en annexe)

1. La programmation

La programmation s'inscrit dans les objectifs fixés : pluridisciplinaire, éclectique, accessible à tous et de grande qualité artistique. Cette saison sera particulière puisque certains spectacles annulés y ont été reportés (en particulier les coproductions mais pas uniquement). Il y a donc plus de spectacles que les années précédentes.

Seront accueillis et présentés pour le tout public : 22 spectacles de théâtre dont 7 reports ; 4 de danse dont 2 reports ; 5 de musique (dont 3 de musique classique) ; 1 de slam ; 1 de cirque ; 4 de marionnette, 1 spectacle d'humour. 28 spectacles sont portés par un homme, 22 par une femme. 3 spectacles de théâtre sont en co-accueil avec les ATP (dont 1 report). En termes d'ouverture vers le public plus familial : 10 jeune public/famille sont programmés. Du point de vue des missions de diffusion, de soutien à la création et de rayonnement sur le territoire en tant que scène régionale et départementale :

- 12 compagnies de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont 11 du département de la Loire ;
- 17 créations ;
- + 7 spectacles en itinérance dont 3 reports.

Le Théâtre s'inscrit dans les grands événements culturels portés par la Ville et des programmations sont prévues en relation avec les festivals Ciné court animé et Roanne Table Ouverte.

Ce seront au total 46 spectacles, 35 représentations tout-public, 24 scolaires, soit 66 représentations.

Afin de développer les propositions pour faire du théâtre un lieu de vie culturel plus ouvert, seront proposées :

- une conférence par mois, entrée libre, organisée par le Théâtre ou en partenariat avec d'autres structures ;
- une exposition par mois, en lien avec un des spectacles accueillis dans le mois, dans le fumoir en deuxième galerie ;
- plusieurs rencontres informelles sur le temps de midi avec un chorégraphe ou un metteur en scène présent le soir au Théâtre.

La programmation proposée par les associations partenaires

Ce seront au total 18 spectacles proposés soit au tout-public (14) soit aux scolaires (4) par les ATP (théâtre), Canal Jazz (jazz), Le Papillon Bleu (musique du monde) RMR (spectacles musicaux en temps scolaire). Par ailleurs, Canal Jazz s'engage dans un projet de festival qui se déroulera au Diapason en avril 2022.

En outre les modalités de partenariat seront retravaillées avec chacune des associations, conduisant à une nouvelle proposition de convention pour l'année 2022.

2. Les artistes associés et l'action culturelle

Au même titre que les autres établissements culturels, le Théâtre développe l'action culturelle afin d'accroître l'accès à la culture pour tous.

Cette saison deux artistes/compagnies associés :

- Maïenne Barthès et sa Compagnie Spell Mistake(s) au sein de laquelle elle travaille avec une auteure (Lucie Vérot), un chorégraphe, des comédiens, avec, cette année, une création reportée « Je suis venu.e pour rien » sur le plateau et un spectacle en décentralisation reporté « Un étranger », plusieurs stages et ateliers au théâtre et chez les partenaires sociaux, scolaires et associatifs. Deuxième année d'association ;
- Bérangère Fournier et Samuel Faccioli pour la Compagnie de danse La Vouivre. Ils présenteront leur création jeune public « Lux » et un spectacle en décentralisation « Oups ». Ils réaliseront différents stages, rencontres, projets d'éducation artistique et culturelle. Première année d'association.

Par ailleurs des interventions, rencontres de sensibilisation et ateliers avec les compagnies accueillies pendant la saison auront lieu avec les établissements scolaires et autres partenaires volontaires. Ces projets seront construits en amont avec les établissements et structures pour permettre des projets mieux enracinés et mieux réfléchis d'un point de vue éducatif et pédagogique, inscrits dans la durée.

3. Le soutien à la création : les résidences, les coproductions, l'accompagnement :

Le Théâtre dispose d'un plateau scénique et d'un personnel technique qu'il met à disposition de compagnies. Il soutient ainsi les artistes dans leur démarche de création, mission dans laquelle le Théâtre est lui-même soutenu par le Département de la Loire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le plateau sera mis à disposition (convention de mise à disposition sans financement) de :

- la Cie Dynamo (42) du 26/08 au 03/09/21
- la Cie La Piraterie (69) : du 13 au 17 septembre 2021
- la Cie NTH8 (69) du 25/10 au 05/11/21
- Opéra de Clermont-Ferrand (à confirmer) du 20 au 31 décembre 2021
- la cie Spell Mistake (42) du 11 au 23/04/22
- Résonance Contemporaine (01) : du 25/04 au 03/05/22

Le Théâtre accompagnera la Cie de danse &co (42), en leur ouvrant le studio de répétition pour la création de leur spectacle pendant les heures d'ouverture du Théâtre.

D'autres compagnies pourront être accueillies sur les périodes de disponibilité du plateau ou du studio (sans engagement financier).

Un appui est apporté également à certaines créations sous forme de co-production consistant en un soutien financier pour 2021. Les spectacles en création co-produits : Cie La Vouivre (*Lux*), Spell Mistake(s) (*Le Plateau*), Cie Kelemenis (*Légende*) ; pour 3 000 € chacun, comme les années précédentes.

4. Les partenariats

Inscrit dans son territoire, dans une logique de résonance avec la programmation culturelle présente et de volonté de faire circuler les publics, le Théâtre développe des partenariats avec d'autres opérateurs culturels.

Avec les Médiathèques de Roannais Agglomération

- 2 heures du conte au Théâtre en lien avec la programmation ;
- 3 "tables de suggestion" d'ouvrages en lien avec la programmation du théâtre à la Médiathèque ;
- une rencontre avec le Cie La Vouivre associée au théâtre, à la médiathèque, modérée par un bibliothécaire + report de celle de Maïenne Barthès si celle-ci est annulée en juin ;
- un quizz en juin 2022 autour de la carrière et de la personnalité de Patrick Dewaere.

Avec le festival Roanne Table Ouverte (R.T.O.)

Accueil d'un spectacle de musique classique en lien avec la thématique du festival R.T.O., lors de la prochaine saison « Recettes à la française » du Concert Impromptu.

Avec le festival Ciné Court Animé

Accueil d'un spectacle « Même les lions » de la Cie Traversant 3, à destination des enfants, dans le cadre du festival.

Avec le Conservatoire musique, danse et théâtre de Roannais Agglomération

2 conférences animées par un professeur du conservatoire : au bar du théâtre, autour de la programmation accueillie au théâtre, avec un angle musique.

Les apéros-musique (Apérozicals) : (textes ou danse) d'octobre à mai, les 1ers lundis du mois (12h30 - 13h30) au bar.

Le Théâtre sera mis à disposition du conservatoire gratuitement les 2 avril et 15/16 juin 2022.

Plusieurs rencontres, stages et master-class de danse et théâtre seront organisés avec les élèves du conservatoire (autour du spectacle *JosefJosef*, autour de *Shubert in Love* ...). Ceux-ci viendront également voir les spectacles au Théâtre dans le cadre d'un parcours lié à leur formation.

Avec la COPLER

Accueil croisé du Turak Théâtre avec organisation de la circulation du public de la COPLER vers le théâtre.

Avec la LICRA

Une conférence sera accueillie au foyer-bar du Théâtre le 8 novembre 2021 autour du spectacle en décentralisation *Un étranger* de la Cie Spell Mistake(s).

5. Le Théâtre, un lieu convivial

Afin de rendre le lieu chaleureux et convivial, le bar sera ouvert à chaque spectacle et manifestation, si la situation sanitaire le permet. Le cas échéant le bar sera organisé par les associations culturelles roannaises pour lesquelles nous relancerons, dès que la fin de la crise le permettra, l'appel à projet lancé par le service Vie Associative.

Lors des Apérozicals, le bar sera géré par l'entreprise ayant répondu à l'appel d'offre et qui fera son bénéfice sur la recette du bar.

Par ailleurs, si les conditions sanitaires le permettent, un espace enfants est proposé à l'étage du foyer-bar, avec du mobilier et des jeux pour les enfants qui resteront sous la responsabilité de leurs parents.

Les horaires

Afin d'adapter les horaires d'ouverture au public ciblé, à savoir les actifs avec enfants, la billetterie sera ouverte le lundi midi et de 13h30 à 20h les soirs de spectacles.

Les spectateurs pourront acheter leurs billets en ligne, y compris leurs abonnements.

6. Le Théâtre, un lieu patrimonial

Visites gratuites du Théâtre

Tout au long de l'année des visites commentées et gratuites sont proposées au public sur rendez-vous, ainsi que le week-end des journées du patrimoine – dans le respect des consignes sanitaires.

B. La mise à disposition du théâtre pour les amateurs et restitutions scolaires

À compter de la période mai-juin 2022 :

Accorder la possibilité d'utiliser gratuitement le Théâtre pour des travaux de restitution uniquement aux classes ou autres organismes qui auront participé à des projets en partenariat avec le théâtre tout au long de l'année, avec une priorité donnée aux classes à options théâtre, musique et danse, dans la limite de 10 jours maximum.

Par ailleurs, les écoles de danse pourront avoir accès à la location une année sur deux, en alternance. Néanmoins, le Théâtre reste prioritaire si toutefois il était nécessaire de disposer des créneaux identifiés pour sa propre programmation.

C. Tarifs et abonnements (voir tableau en annexe)

L'enjeu de cette saison sera de retrouver le public, donc de le rassurer. La capacité d'accueil du théâtre est inconnue à ce jour (jauge complète ? demi-jauge ? tiers de jauge ?). Les abonnements adultes seront proposés en deux temps, afin de redonner confiance aux spectateurs et faciliter le traitement des remboursements si le Théâtre est à nouveau confronté à des périodes de fermeture :

- une première période du 6 septembre 2021 au 15 janvier 2022 pour les spectacles allant du 25/09 au 15/01 : abonnement de 3 spectacles minimum, sans maximum ;
- une deuxième période du 15/1 au 1^{er} juin 2022 pour les spectacles du 18/01 au 1^{er} juin : abonnement de 3 spectacles minimum, sans maximum.

Pour ce faire, deux bulletins d'abonnement seront disponibles.

Les tarifs spéciaux sont supprimés pour cette saison.

Le tarif unique sur les spectacles jeune public 9 € en Tarif Plein (TP) et 6 € en Tarif Réduit (TR).

Poursuite du tarif « à prix cassé » de dernière minute à 9 € pour les moins de 26 ans à partir de 19h45 les soirs de spectacles.

Un seul tarif, soit 6 €, sera appliqué pour les spectacles en décentralisation et spectacles participatifs (pour la saison 21/22) : reports de *Un étranger*, *Le discours* et *Petits papillons* + nouveautés de la saison : *Croire aux Fauves*, *Oups*, *Qu'est-ce que le théâtre ?*.

Poursuite du tarif atelier, stage et master-class : 1 atelier (1 à 3 heures) TP 10 €, TR 5 € ; 1 journée : TP 20 € TR 7 €, 2 jours : TP 30 € TR : 10 €.

Exceptionnellement, pour favoriser le retour du public au théâtre, il sera proposé des campagnes de « promotion » pour certains spectacles sur lesquels il y a encore de la marge par rapport à la jauge complète et à destination d'un public de fidèles sur mailing ciblé, il leur sera proposé des places à tarif réduit plutôt qu'à tarif plein.

Billetterie

Un service de vente en ligne est assuré sur le site web du théâtre via Rodrigue, logiciel de billetterie du théâtre, afin de permettre à ceux qui ne peuvent se déplacer aux horaires habituels d'accéder plus facilement à l'achat de spectacles et développer les ventes. Cette billetterie concerne l'achat de billets à l'unité et les abonnements. Une majoration d'un euro du prix du billet sera appliquée uniquement sur l'achat des billets à l'unité.

Les dispositifs d'accès à la culture comme le dispositif PASS' Région pour les lycéens et apprentis de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ou le Pass'culture pour les Roannais relevant des minimas sociaux, le règlement en trois fois seront renouvelés et d'autres moyens de règlement (comme les chèques vacances, chèques culture, participation des comités d'entreprise...) afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la nouvelle saison. Par ailleurs, le Théâtre sera partenaire du Pass'culture national.

1 - Sont prévues des exonérations et gratuités appliquées dans les conditions suivantes :

- * lorsque le contrat de cession du spectacle le spécifie (par exemple : pour les invités de la compagnie, sponsors, mécénats,...) ;
- * journalistes, presse, radio ou télévision locale ou nationale ;
- * contrôleurs impôts ou SACEM dans le cadre de leur contrôle ;
- * professionnels, responsables d'établissements culturels, représentants des réseaux professionnels, artistes associés au théâtre ou en cours de résidence de création ;
- * accompagnateurs de groupes, enseignants ou animateurs dans le cadre de spectacles en soirée ou scolaires (dans la limite du nombre prévu par la réglementation régissant les sorties scolaires) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2021

Affichage : 17/05/2021

- * délégations officielles (Villes jumelées avec Roanne, Association d'élus) ;
- * Présidents ou représentants d'associations locales partenaires du spectacle programmé ;
- * dans le cadre d'opérations particulières (invitation aux créations, avant-premières, répétitions, rencontres,...) et d'actions partenariales.

Gratuité pour les donateurs de l'opération souscription populaire pour la réfection des stucs selon la convention signée avec la Fondation du Patrimoine, lors d'opérations spéciales.

2 - Moyens de règlements

En dehors des moyens de règlement classiques (numéraires, cartes bancaires, chèques, virements, prélèvements), sont acceptés :

- * Le PASS' Région ;
- * le Pass'culture en lien avec le C.C.A.S. de la Ville de Roanne et le Pass'culture national pour les jeunes ;
- * le chèque culture ;
- * les chèques vacances ;
- * les cartes comités d'entreprise.

Ces moyens de règlement ne sont acceptés qu'à la billetterie au Théâtre.

3 - Annulation ou changement

La Ville de Roanne remboursera les spectateurs, au prix indiqué sur le billet, dans l'un des trois cas suivants :

- * spectacle annulé à la date prévue mais reporté à une autre date ;
- * spectacle complètement annulé ;
- * spectacle annulé à la date prévue et remplacé par un autre spectacle au même prix à la même date ;
- * compte-tenu des modalités de prise en charge des "Pass'culture" le prix sera réparti entre l'utilisateur et le C.C.A.S., selon la convention en cours.

Les spectateurs auront la possibilité d'échanger leur place pour un autre spectacle de la même catégorie, au plus tard 48 heures avant la représentation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2021

Affichage : 17/05/2021

Location du théâtre : Voir tableau en annexe

Il y aura systématiquement présence d'un membre de la direction du théâtre, chaque soirée de spectacle, dans le cadre d'une location ou d'une mise à disposition. Le Théâtre n'assure ni la billetterie ni l'accueil du public.

La gratuité est accordée :

- aux établissements scolaires roannais ou associations locales socio-éducatives sur des projets culturels à caractère pédagogique, dans la limite des disponibilités du planning du théâtre et de son équipe, se déroulant pendant le temps scolaire ou exceptionnellement en soirée, si celui-ci vise essentiellement à présenter le travail réalisé pendant l'année scolaire par les élèves des établissements scolaires roannais ;
- aux associations culturelles locales pour l'organisation de spectacles Jeune Public proposés aux établissements scolaires, pendant le temps scolaire ;
- dans le cadre de co-organisation de spectacles avec les associations partenaires de la programmation ;
- dans le cadre de partenariats culturels avec d'autres structures ou collectivités :
 - * Roannais Agglomération, pour 2 spectacles du Chouet'festival programmés au Théâtre et spectacles programmés par le Conservatoire ;
 - * les stages de pratiques artistiques.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le programme de la saison culturelle 2021-2022 en intégrant :
 - * les spectacles programmés ;
 - * les résidences ;
 - * l'action culturelle et les artistes associés ;
 - * la politique tarifaire ;
 - * les partenariats et co-productions ;
- accorder la gratuité de location du Diapason à l'association RMR et à Canal Jazz pour son premier festival en avril 2022
- dire que ceux-ci entreront en application à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- dire que le règlement des places sera encaissé via Rodrigue par le biais d'une plateforme de paiement sécurisé, sur le compte DFT de la régie du Théâtre Municipal de Roanne ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2021

Affichage : 17/05/2021

- dire que le prix d'achat du billet à l'unité en ligne est majoré d'un euro ;
- dire que le théâtre sera habilité à percevoir les règlements du Pass'culture national sur l'ensemble de la saison pour les jeunes de 18 ans et plus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de la saison 2021-2022, avec des partenaires institutionnels ou privés, les associations partenaires, l'association "Loire en Scène" ainsi que les compagnies ou producteurs de spectacles nécessaires à savoir :
 - * les contrats de cession du droit d'exploitation des spectacles ainsi que les avenants afférents aux séances supplémentaires scolaires ou tout public, aux frais annexes liés à l'accueil du spectacle (transport, hébergement et repas) et aux fiches techniques ;
 - * les conventions et avenants avec les associations partenaires définissant les modalités de partenariat relatives à la billetterie, la prise en charge des frais pour les spectacles co-organisés et toute autre convention (mécénat, sponsoring, partenariat) intervenant dans le cadre de la saison 2021-2022 ;
 - * les conventions de résidence avec les compagnies accueillies précisant les conditions d'accueil et les modalités de soutien à la création le cas échéant ;
 - * les contrats relatifs à la réalisation des actions culturelles ;
 - * les contrats d'engagement à durée déterminée avec les intermittents, artistes, musiciens ou techniciens du spectacle ;
- appliquer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le PASS' Région valable jusqu'au 31 mai 2022, offrant aux bénéficiaires de cette carte, un crédit pour accéder au spectacle vivant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions retravaillées avec les associations partenaires (ATP, Canal Jazz, Le Papillon bleu, RMR) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention qui lie la collectivité au Pass'culture national ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2021

Affichage : 17/05/2021

- dire que les recettes et dépenses seront encaissées et réglées au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 MAI 2021

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge de la Culture
envers les publics empêchés

Guillaume BRASSEUR MINARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2021

Affichage : 17/05/2021

Liste des spectacles saison 21/22
Théâtre

Titre	Compagnie	Esthétique	Date (2021-2022)	réglon	Loire	création	homme	femme	Jeune public	Tout public	dont séances scolaires	Tarif special	gratuit	parternariat	report COVID	décentralisation
Et les 7 hains	Theatre Magnetic (Belgique)	marionette de rue	04/09 (présentation saison)					1					1			
Imperial Kikristan		musique de rue	04/09 (présentation saison)	1												
Le concert dont vous êtes l'auteur	Arthur Ribbo	Siam	24 et 25/09	1						1	2					
Ma forêt fantôme	Cie de l'arcade	Théâtre	28/09 (si fermeture du théâtre en juin)			1	1									
Mulier	Maduxa (Espagne)	Danse	02-oct					1								1
Qu'est ce que le théâtre	Théâtre de l'incendie	Théâtre	4 au 8 octobre		1		1		1							1
Carmen Toro Toro	José Montalvo	Danse	05-oct				1			1						
Recettes à la Française	Le Concert Improptu	Musique	08-oct				1				1					
Les fourberies de Scapin	Les lectures	Théâtre	14 et 15 octobre				1				2					
Le Discours	Le bruit des couverts	théâtre	19 au 21/10		1		1									1
Presqu'égal à	Cie du Bonhomme	Théâtre	21-oct				1									1
Je suis venue pour rien	Cie Spell Mistake(S)	Théâtre	24-oct				1									1
Le projet Séduoia	Cie Lalachamadé	Théâtre	16-nov				1									1
Nouveau spectacle	Nora Hamzawi	Humour	24-nov				1									1
Autre	Cie Dynamio	danse	25-nov				1									1
Un étranger	Spell Mistake(S)	Théâtre	29/11 au 1/12		1		1									1
Sabor Flamenco	Cécile Capozzo	danse	30-nov				1									1
Légende	Cie Kelemenis	Danse	02-déc				1									1
Le petit garçon qui avait mangé trop d'olives	Les compagnons de Pierre Ménaud	Théâtre	07-déc				1									
Le Gros sabordage	Ménaud	Théâtre	14 et 15/12				1									
La montale générale	La montale générale	Cirque	14 et 15/12				1									
Billv la nuit	Les nuits claires	Théâtre	04-janv				1									
La fenêtre	Entre eux deux rues	Marionnette	12 et 13/01				1									1
La guerre de toie en moins de 2	Théâtre du Manibou	Théâtre	16-janv				1									
Cours	La Vouivre	Danse	du 24 au 26/01	1			1									
En formes	ALS	Danse	28-janv				1									
En formes	Des petits pas dans les grands	Marionnette	1 et 2 février				1									
Maldoby et le capitaine	Travelling théâtre	Théâtre	04-févr				1									
La sonate à Créateur	Groupe vertigo	Théâtre	08-févr				1									
Artemisia ceinturesh	Théâtre	Théâtre	10-févr				1									1
Code breakers	Wladimir Stavert	Théâtre	01-mars				1									
Neuf	Félicien Brut	Musique	04-mars				1									
Les boules (titre provisoire)	Collectif AOI	Théâtre	08-mars				1									
Corie aux fauves	Les étrangers	pluridisciplinaire	14 et 15 mars	1			1									
Lux	La Vouivre	Danse	15-mars				1									
Les 7 sœurs de Turquie	Turak Théâtre	Marionnette	17 et 18/03				1									
Même les lions	Travemant 3	Marionnette	24-mars				1									
Miloby dick	pleius poaire	Marionnette	29-mars				1									
La bête	Collectif AOI	Théâtre	31-mars				1									
Schubert in Tone	Rosemary Stanley	Musique	01-avr				1									
Hermann	Théâtre sur Paroies	Théâtre	05-avr				1									
La femme crocodile	Des monstres de luvé	Théâtre	du 12 au 16/04				1									
Les percussions de Trefort	résonance contemporaine	musique	03-mai				1									
Josef Josef	Le souffleur de verre	musique	06-mai				1									
Surexposition	Magma Performing théâtre	Théâtre	12-mai				1									
Fede dans les veines	Magma Performing théâtre	Théâtre	14 ou 24 mai				1									
petits papillons	Solkhiva	Cirque	à définir	1			1									
				12	11	17	28	22	11	35		0	2	0	12	7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2021

Affichage : 17/05/2021

TARIFS DE LA BILLETTERIE	Tarifs 2021/2022	HT TVA 2,1% *	HT TVA 5,5% *	Observations
Plein- tarif				
* Zone A	26,00	25,47	24,64	
* Zone B	17,00	16,65	16,11	
* Places debout	12,00	11,75	11,37	Uniquement quand le spectacle est complet
Tarifs réduits				
* Zone A	20,00	19,59	18,96	*adhérents des associations Papillon bleu, Canal Jazz, ATP, Demandeurs d'emploi, moins de 20 ans, étudiants, achat groupé d'au moins 10 places, porteurs de la carte amicale de l'hôpital, CE Michelin, ou Privylèges Star, Bénéficiaires d'une opération spécifique portée par le Théâtre (opération de relance pour un public ciblé)
* Zone B	12,00	11,75	11,37	
Enfants de - de 14 ans	9,00	8,81	8,63	
Tarifs spécifiques				
Spectacles annoncés "Jeune public"	9,00	8,81	8,63	
Places de dernière minute pour - 26 ans si encore disponibles, le soir du spectacle à 19h50	9,00	8,81	8,63	
tarif réduit	6,00	5,88	5,69	élèves option théâtre, groupes des structures partenaires, bénéficiaires des minima sociaux, enfants dans le temps scolaire ou groupes scolaires en soirée, pass-culture, bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées,
Formules d'abonnement				
*3 spectacles et plus				
Zone A	20,00	19,59	18,96	
Zone B	12,00	11,75	11,37	
Tarifs réduits	12,00	11,75	11,37	Demandeurs d'emploi, moins de 20 ans, étudiants
Tarifs Ateliers, master-class, stages avec des artistes				
1 atelier (1 à 3h) TP/TR	10,00/5,00			
1 journée TP/TR	20,00/7,00			
2 journées TP/TR	30,00/10,00			

* taux appliqués en fonction du nombre de fois où le spectacle a été présenté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2021

Affichage : 17/05/2021

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°8

CULTURE ET EVENEMENTS

- Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette
- Convention pour le dépôt d'objets archéologiques et d'art décoratif appartenant au Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

M. Jean-Jacques BANCHET, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans les années 1960, un dépôt mutuel de pièces de céramiques avait été consenti entre le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne (MAI) et le Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette de la Ville de Roanne. À la suite d'une exposition en 1994, des objets archéologiques avaient été également prêtés puis sont restés au Musée Déchelette.

Afin de régulariser la situation de ces pièces, inventoriées au Musée Déchelette sous les numéros D.198, D.2015.1.1, D.2015.7.1, D.2015.7.2 et D.2015.7.3 et listées dans ladite convention, une proposition de dépôt d'une durée de dix ans a été faite par le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne.

La valeur totale de ces cinq œuvres est estimée à 100 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention à intervenir avec le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne pour le dépôt d'objets archéologiques et d'art décoratif ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 MAI 2021

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjoint en charge de la Culture, de
l'International et de l'Évènementiel

Jean-Jacques BANCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°9

CADRE DE VIE

- **Rénovation énergétique du Centre Administratif Paul Pillet**
- **Mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL OSER**
- **Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.)**
- **Années 2019 et 2020**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Christian DORANGE, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes développe des politiques environnementales et énergétiques volontaristes et ambitieuses s'articulant autour de trois grands principes :

- prioriser les actions d'investissement pour massifier et innover ;
- territorialiser les mesures et les objectifs ;
- fournir les données nécessaires pour piloter la stratégie et éclairer les choix des territoires.

L'objectif de la SPL d'efficacité énergétique - SPL OSER - dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'actionnaire principal, est d'apporter aux collectivités locales des compétences et des moyens humains dédiés à la rénovation énergétique du patrimoine public.

La SPL OSER a développé une compétence spécifique dans le domaine de la rénovation énergétique globale avec engagement de performance. Ces rénovations permettent de réduire très significativement les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, de développer les énergies renouvelables et de tirer tout l'intérêt d'une rénovation globale pour le confort des usagers, la gestion du patrimoine, le développement des filières innovantes et d'emplois locaux, notamment l'exploitation et la maintenance des bâtiments.

La commune de Roanne est membre de la SPL d'efficacité énergétique depuis le 2 mars 2017.

Dans ce cadre-là, suite à un audit énergétique du Centre Administratif Paul Pillet réalisé en 2017 par la SPL OSER, la commune s'est engagée dans la rénovation énergétique de ce bâtiment.

Un mandat de maîtrise d'ouvrage a été donné à la SPL OSER pour agir au nom et pour le compte de la commune dans la réalisation de cette opération, mandat signé le 28 janvier 2019.

L'article 9.2 de l'annexe 1 du mandat de maîtrise d'ouvrage prévoit que la SPL OSER doit fournir un compte rendu annuel à la collectivité avec en annexe :

- le bilan des dépenses acquittées sur l'année 2019 et l'année 2020 ;
- le budget prévisionnel ;
- l'échéancier prévisionnel des recettes et des dépenses.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver les comptes-rendus annuels à la collectivité 2019 et 2020 présentés par la SPL OSER et ses annexes ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la poursuite du mandat et à la mission d'assistance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Dorange, Administrateur de la SPL OSER, n'a pas pris part au vote.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **10 MAI 2021**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge de l'Habitat social et Vice-Présidente du Conseil de Quartier Bords de Loire

Clotilde ROBIN



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°10

CADRE DE VIE

**- Acquisition du tènement
immobilier situé 148, rue
Lucien Sampaix à Madame
Julie JAUZI
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUIBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Mme Valérie PROST MALLET, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'immeuble situé 148, rue Lucien Sampaix, cadastré AV 77, a fait l'objet depuis 2016 de plusieurs interventions de la Ville de Roanne au titre de la Police du Maire, dans le cadre d'un arrêté de péril.

Cet immeuble appartient à la famille JAUZI, sur lequel une succession était en cours de règlement depuis de nombreuses années, avec une mineure. Cela expliquait notamment le fait que personne ne s'occupait de l'état de délabrement du bâtiment.

Il s'agit d'une parcelle de 2 655 m² dont la maison d'habitation a été démolie. Le terrain est constitué d'un espace constructible sur une zone UB, zone urbaine de type faubourg ou intermédiaire, sur environ 2 000 m², le reste est sur une zone NL Naturel de Loisirs au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et en aléas inondation et non constructible.

Ce terrain est en sécurité mais nécessitera encore des travaux de déblaiement, en vue d'une éventuelle opération. A terme il aurait vocation à accueillir des habitations de type maisons de ville.

Aujourd'hui, la succession est réglée. Mme Jeanne Marie DUVERGER, tutelle de la mineure Julie JAUZI, a eu l'autorisation du juge des tutelles de céder le bien.

Afin de régulariser cette situation et à terme de permettre le développement d'une nouvelle opération de logements, il est proposé d'acquérir cet espace. Un accord est intervenu à hauteur de 30 000 €.

L'accord financier tient compte à la fois du marché et des frais engagés (dont 4 440 € dus par le vendeur au titre du péril) et restant à engager. Cette acquisition ne nécessite pas d'avis du service des Domaines.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver l'acquisition du terrain situé 148, rue Lucien Sampaix cadastré AV 77 au prix de 30 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à cette opération ;

- dire que les dépenses en résultant seront prélevées sur le crédit inscrit à cet effet au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **10 MAI 2021**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge des
Relations avec les écoles publiques

Valérie PROST MALLET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°11

CADRE DE VIE

- Cession d'une parcelle de terrain située 1 - 3, rue Bravard à Monsieur et Madame Franck et Cécile CLAIR
- Suppression d'une servitude de passage
- Création d'une servitude de tréfonds
- Classement dans le domaine public
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUIBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Guy SERGENTON, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Afin de permettre l'alignement sur la rue Claude Bochart et d'améliorer les conditions de circulation en toute sécurité à l'angle des rues Bravard et Claude Bochart, la Ville de Roanne avait fait l'acquisition des parcelles cadastrées section AN n° 464 et AN n° 465.

Ces aménagements ayant été réalisés, les propriétaires de la parcelle voisine ont fait part de leur intérêt pour l'acquisition d'une bande de terrain contigu à leur parcelle pour un projet de construction de garage.

Le modificatif parcellaire ayant été effectué, il est convenu de céder à M. Franck CLAIR et Mme Cécile CLAIR, la parcelle nouvellement cadastrée section AN n° 1048, issue de la parcelle cadastrée section AN n° 465, d'une superficie de 71 m² et la parcelle nouvellement cadastrée section AN n° 1046, issue de la parcelle cadastrée section AN n° 464, d'une superficie de 36 m².

Cette cession a été convenu au prix de 130 €/m² soit un montant total de 13 910 € nets conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale pour une superficie de 107 m².

Il a également été convenu entre la Ville de Roanne et les époux CLAIR de mettre fin à la servitude de passage dont bénéficiaient ces derniers sur la parcelle désormais cadastrée section AN n° 1048.

Il sera créé une servitude de tréfonds tous réseaux sur la parcelle AN n° 1047 (issue de la parcelle AN n° 464 – propriété Ville de Roanne) au profit des parcelles AN n° 466 – 1046 et 1048 (propriétés des époux CLAIR).

Par ailleurs, le reste du terrain étant voué à être aménagé en espace public végétalisé, il convient de classer les parcelles restantes section AN n°1047 de 249 m² et n°1049 de 26 m² dans le Domaine Public communal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la cession à M. Franck CLAIR et Mme Cécile CLAIR ou toute autre personne qui se substituerait, des parcelles de terrain situées 1-3, rue Bravard à Roanne, nouvellement cadastrées section AN n° 1048 et 1046, d'une superficie totale de 107 m² au prix de 130 €/m² soit 13 910 € nets ;
- approuver la suppression de la servitude de passage sur la parcelle AN n° 1048 ;
- approuver la création d'une servitude de tréfonds tous réseaux sur la parcelle AN n° 1047 au profit des parcelles AN n° 466 – 1046 et 1048 ;

- classer les parcelles AN n° 1047 et 1049 dans le Domaine Public Communal ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte et tous les documents qui s'avèreraient nécessaires pour la finalisation de l'opération ;
- dire que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs ;
- dire que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **10 MAI 2021**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge des Relations
avec les Professions Médicales

Guy SERGENTON



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°12

CADRE DE VIE

- Cession d'une bande de terrain située 9, rue Lucien Sampaix à la SCI LA TRANQUILITE
- Suppression d'une servitude de passage
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUIBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Mme Vanessa BARBANT, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La SCI LA TRANQUILITE a fait part de son souhait d'acquérir une bande de terrain, propriété de la Ville de Roanne, sur la parcelle cadastrée section AT n° 595, sise 9, rue Lucien Sampaix. Cette bande de terrain est située entre sa propriété, parcelle cadastrée section AT n° 596 et l'ex-site Laissu, aujourd'hui démoli.

Cette cession ne compromet pas les intérêts des aménagements futurs du quartier Clermont.

Le modificatif parcellaire ayant été effectué, il est aujourd'hui envisagé la cession à la SCI LA TRANQUILITE de la parcelle nouvellement cadastrée section AT n° 680 d'une superficie de 93 m².

Cette cession a été convenu au prix de 60 €/m² soit un montant total de 5 580 € nets conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale.

Il a également été convenu entre la Ville de Roanne et la SCI LA TRANQUILITE de mettre fin à la servitude de passage dont bénéficiait la SCI sur la parcelle désormais cadastrée section AT n° 679.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la cession à la SCI LA TRANQUILITE ou toute autre personne qui se substituerait, de la parcelle de terrain située 9, rue Lucien Sampaix à Roanne, cadastrée section AT n° 680, d'une superficie de 93 m² au prix de 60 €/m² soit 5 580 € ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte et tous les documents qui s'avèreraient nécessaires pour la finalisation de l'opération ;
- approuver la suppression de la servitude de passage sur la parcelle AT n° 679 ;
- dire que les frais d'actes seront à la charge de la SCI LA TRANQUILITE ;
- dire que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **10 MAI 2021**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge des
Personnes Seules et de la Lutte
l'isolement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Vanessa BARBANT



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°13

CADRE DE VIE

- Fleurissement avenue de Lyon
- Convention avec le Centre Hospitalier de Roanne
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUIBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le service Espaces Verts de la Ville de Roanne embellit le mur de soutènement se situant sous l'ancienne maternité, par la plantation des jardinières existantes et d'un massif au sol.

Dans une volonté de continuer l'embellissement de l'avenue de Lyon, il est souhaité d'agrémenter le massif en pied de mur et les jardinières, en les complétant par la plantation de rosiers grimpants sur le mur.

Pour cela, il est nécessaire d'installer des câbles afin de faire grimper les rosiers, donc de percer le mur pour installer des crochets de fixation pour les câbles. L'installation de ces crochets ne mettra pas la structure du mur en danger.

La Ville de Roanne restera en charge de l'entretien du massif, des rosiers et jardinières comme elle le fait à l'habitude.

Afin de formaliser cette autorisation, une convention de partenariat est proposée avec le Centre Hospitalier de Roanne. Celle-ci est prévue pour une durée de trois ans renouvelable pour une durée maximale de neuf ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention à intervenir avec le Centre Hospitalier de Roanne ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

M. Nicolin, Président du Centre Hospitalier de Roanne, n'a pas pris part au vote.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **20 MAI 2021**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge de la Santé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2021

Affichage : 20/05/2021

Maryvonne LOUGHRAIEB



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°14

CADRE DE VIE

- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Bilan du 1er trimestre 2021
- Compte-rendu

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal.

Aussi, il est dressé et annexé une information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) déposées et des décisions de préemption ou de non préemption pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021.

Il en résulte qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2021, **325** Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été déposées pour un montant global de transaction de **36 334 148 €**.

Sur ces **325** D.I.A. : **324** ont fait l'objet d'une renonciation, **1** seule a fait l'objet d'une préemption par la Ville de Roanne.

Il s'agit d'un garage au 36, impasse Fontval pour un montant de 4 500 € qui s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement du secteur Fontval.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre connaissance du bilan ci-joint des Déclarations D'intention d'Aliéner déposées au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Le Conseil Municipal prendre connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 MAI 2021

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge des Jumelages et des Affaires Internationales, des Ressources Humaines, des Nouveaux Arrivants et des Animations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Adina LUPU BRATILOVEANU



Dossier	Date de dépôt	Parcelles	Adresse du terrain	Prix de vente	Décision
DIA 42187 21 00001	04/01/2021	AH307	1 Rue Claude Bernard	79 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00002	05/01/2021	AL841	18 Pl Mal de Lattre de Tassigny	65 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00003	05/01/2021	AL775	3 Pl Mal de Lattre de Tassigny	126 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00004	05/01/2021	AX600, AX572	58 Rue Jean-jacques Rousseau	39 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00005	08/01/2021	AD196	91 Rue Elisée Reclus	100 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00006	08/01/2021	BD236	27 Boulevard Edgar Quinet	37 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00007	08/01/2021	AN1031, AN1021, AN1020	30 Rue Antoine Chaperon	110 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00008	08/01/2021	AX727	53 Rue Pierre Semard	40 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00009	08/01/2021	AD181	40 Rue Denis Papin	34 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00010	08/01/2021	AX630, AX178	6 rue Ernest Renan	79 100,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00011	08/01/2021	AL773	44 Rue Maréchal Foch	35 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00012	08/01/2021	BC128	29 Boulevard Camille Benoît	146 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00013	08/01/2021	AL516, AL499	1 Place Georges Clemenceau	440 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00014	08/01/2021	AB314	17 Rue Emile Noirot	57 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00015	08/01/2021	AK103	10 Quai Commandant de Fourcauld	144 900,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00016	08/01/2021	AE489, AE486, AE481	5 Rue de la Résistance	50 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00017	08/01/2021	AE343, AE340	10 Rue de la Résistance	160 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00018	08/01/2021	AE375	11 Rue Marx Dormoy	78 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00019	08/01/2021	AI131	35 Rue de l'Hôpital	60 400,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00020	08/01/2021	AL670, AL666	27 Rue Marengo	37 650,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00021	04/01/2021	AT148, AT372	68 RUE DE CLERMONT	120 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00022	04/01/2021	AN50	36 RUE JACQUARD	30 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00023	06/01/2021	AX162	39 RUE D URFE	136 300,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00024	08/01/2021	AB128	12 RUE BRISON	123 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00025	08/01/2021	AB129	14 RUE BRISON	40 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00026	08/01/2021	AB126, AB125	6 Rue Brison	190 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00027	11/01/2021	AM732	42 RUE PIERRE DEPIERRE	100 700,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00028	11/01/2021	BE224, BE234, BE227	65 RUE BRANLY	135 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00029	11/01/2021	AI3	RUE FONTENILLE - CAP ETUDES FONTENILLE	40 900,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00030	13/01/2021	BM305, BM302	6-8 Rue de la Rayonne	154 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00031	13/01/2021	BT167, BT166, BT157, BT142 BT140, BT133, BT129, BT126, BT125	5 Rue Condorcet	55 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00032	13/01/2021	AL749	16 Quai Commandant Lherminier	74 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00033	13/01/2021	AC110	6 Impasse Fontval	138 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00034	13/01/2021	AM1068, AM1067	5 Rue Andre Deveaux	236 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00035	13/01/2021	AM1068, AM1067	5 Rue Andre Deveaux	260 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00036	13/01/2021	BM364	16 Rue de la Fibranne	115 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00037	13/01/2021	BM364	16 Rue de la Fibranne	115 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00038	13/01/2021	AN52	34 BIS RUE JACQUARD	162 500,00 €	Renonciation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

DIA 42187 21 00039	14/01/2021	AH229	16 Place du Champ de Foire	42 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00040	14/01/2021	AX1322	15 Rue Jules Janin	115 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00041	14/01/2021	AI92	14 Rue Jean Macé	199 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00042	15/01/2021	BH223	168 Rue de Charlieu	259 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00043	15/01/2021	AR32	28 Rue du Mayollet	39 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00044	15/01/2021	AH712, AH710	54 et 56 Rue Eucher Girardin	105 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00045	15/01/2021	AX526	13 Rue Georges Danton	207 450,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00046	15/01/2021	BD177, BD106	4 Rue Jules Rabourdin	51 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00047	15/01/2021	BP237	10 RUE DES MARAIS DE SAINT-GOND	129 800,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00048	15/01/2021	AM48	51 Rue Jean Jaurès	81 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00049	14/01/2021	AI230	76 QUAI COMMANDANT LHERMINIER	12 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00050	14/01/2021	AX620	40 RUE GONTHIER - 121 RUE MULSANT	160 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00051	18/01/2021	AM588	7 Rue de la Berge	165 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00052	18/01/2021	AI192, AI191, AI191, AI191	15 Rue de Provence	71 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00053	18/01/2021	AT654, AT648	99 Rue Lucien Sampaix	30 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00054	18/01/2021	AB108	22 RUE BEAULIEU ET 33-34 PLACE DES PROMENADES	6 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00055	19/01/2021	AP44	58 bis Rue du Moulin à Vent	260 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00056	20/01/2021	AC34	36 Impasse Fontval	4 500,00 €	Prémption
DIA 42187 21 00057	20/01/2021	AC112	50 Rue Lucien Sampaix	35 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00058	22/01/2021	BD7, BD7	92 Rue Albert Thomas	72 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00059	22/01/2021	AM983	23 Rue Anatole France	97 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00060	22/01/2021	AZ697	4 Impasse Champromis	25 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00061	22/01/2021	AW3	85 Rue Joanny Augé	78 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00062	22/01/2021	AE237	54 Avenue Gambetta	240 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00063	22/01/2021	AB290	6 Rue Emile Noirot	130 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00064	22/01/2021	AX7	148 Rue Mulsant	60 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00065	22/01/2021	AP530, AP529	1 impasse des barquerolles	50 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00066	22/01/2021	AR271	90 Rue Eugène Bichon	240 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00067	22/01/2021	BD158	25 Boulevard de la Liberté	88 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00068	25/01/2021	AZ63	111 Avenue de Paris	54 679,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00069	25/01/2021	BH227	168 Rue de Charlieu	294 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00070	25/01/2021	BT64	6 Rue des Ecoliers	21 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00071	25/01/2021	AO610	12 Boulevard Louis-auguste Blanqui	80 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00072	25/01/2021	AP336	59 Rue Eugène Bichon	125 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00073	25/01/2021	AT278	60 Rue Louis Ranvier	187 030,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00074	25/01/2021	BD7	92 Rue Albert Thomas	8 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00075	25/01/2021	AI192, AI191	17 Rue de Provence	131 900,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00076	21/01/2021	AK76	17 RUE FONTQUENTIN	45 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00077	26/01/2021	AX507	21 Rue du 14 Juillet	84 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00078	26/01/2021	AD182	38 Rue Denis Papin	79 400,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00079	20/01/2021	AL291	16 PL DU MARCHÉ	120 000,00 €	Renonciation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

DIA 42187 21 00080	22/01/2021	AI3	RUE FONTENILLE, CAP ETUDES FONTENILLE	156 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00081	25/01/2021	AB108	22 RUE BEAULIEU ET 33-34 PLACE DES PROMENADES POPULLE RESIDENCE BEAULIEU-PROMENADES	20 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00082	25/01/2021	BH228 7 ET 8	168 RUE DE CHARLIEU, PARC D ACTIVITE PIERRE CURIE	506 880,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00083	25/01/2021	AO12	63 RUE BRAVARD	70 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00084	27/01/2021	AZ135, AZ136	74 RUE ELISEE RECLUS	410 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00085	28/01/2021	AB514	20 Rue Alexandre Raffin	57 800,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00086	28/01/2021	AX630	14 Rue Emile Zola	48 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00087	28/01/2021	AD241	72 Boulevard Baron du Marais	59 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00088	28/01/2021	AL599, AL881	23 Rue Marengo	190 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00089	28/01/2021	AH304	6 Rue Elisée Reclus	290 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00090	28/01/2021	AR342	7 Rue du Mayollet	45 320,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00091	29/01/2021	AL194	11 Rue de Sully	213 100,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00092	01/02/2021	AT290	31 Rue Victor Dupré	25 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00093	01/02/2021	AB419	17 Avenue Gambetta	32 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00094	01/02/2021	AE28, AE26, AE24	17 bis Rue Elisée Reclus	83 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00095	01/02/2021	AO212	48 Boulevard Louis-Auguste Blanqui	134 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00096	01/02/2021	AN938, AN937	26 Rue Arago	90 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00097	01/02/2021	AL612	1 Rue de Cadore	48 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00098	14/01/2021	AB226	31 RUE EMILE NOIROT	12 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00099	01/02/2021	AL524	27 Rue Roger Salengro	62 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00100	02/02/2021	AE234	48 Avenue Gambetta	430 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00101	03/02/2021	AT231	74 Rue de Clermont	160 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00102	05/02/2021	AH308	16 Rue Elisée Reclus	61 700,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00103	05/02/2021	AI192, AI191, AI191, AI191	6 Rue Diderot	114 770,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00104	05/02/2021	AD439	46 Rue Denis Papin	83 400,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00105	05/02/2021	BT64	6-10 rue des écoliers	68 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00106	05/02/2021	AK270	32 Quai Commandant Lherminier	68 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00107	05/02/2021	AW265	1 Rue Henri Desroche	12 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00108	03/02/2021	AH504, AH507, AH509, AH515	50 RUE ALBERT THOMAS	420 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00109	03/02/2021	AZ146, AZ668	49 RUE CUVIER - 17 RUE JULES GUESDE	205 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00110	05/02/2021	AX273	54 RUE SAINT ALBAN	95 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00111	08/02/2021	AB67	14 Rue Joseph Déchelette	42 100,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00112	08/02/2021	AR344	1 Rue du Mayollet	80 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00113	08/02/2021	AN33	41 Rue Arago	48 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00114	02/02/2021	AX66	118 RUE MULSANT	41 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00115	08/02/2021	AM588	7 RUE DE LA BERGE	143 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00116	08/02/2021	AB108	22 RUE BEAULIEU ET 33-34 PLACE DES PROMENADES POPULLE	135 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00117	09/02/2021	AE489, AE486, AE481	5 Rue de la Résistance	90 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00118	09/02/2021	AD240	60 BD BARON DU MARAIS	100 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00119	11/02/2021	AL497	12 Rue Jean Jaurès	29 000,00 €	Renonciation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

DIA 42187 21 00120	11/02/2021	AI192, AI191	22 Impasse Chassain de la Plasse et 23 rue de Provence	80 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00121	11/02/2021	BP379, BP378, BP385, BP384	6 Rue des Eparges	58 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00122	11/02/2021	BO103	20 Avenue du Polygone	1,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00123	11/02/2021	AY299	39 RUE AUGUSTE DOURDEIN ET 55 RUE DE LA CHAISE	20 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00124	12/02/2021	AB182	15 Place des Promenades Populle	2 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00125	12/02/2021	AD138, AD137, AD136, AD135	Impasse Paul Verlaïne	33 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00126	12/02/2021	AT487	108 Rue Lucien Sampaix	143 000,00 €	Annulation
DIA 42187 21 00127	17/02/2021	AT23, AT487	108 Rue Lucien Sampaix	149 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00128	17/02/2021	AX959, AX959, AX959, AX959, AX959	11 Rue Raspail	130 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00129	17/02/2021	AX383	78 Rue Saint-Alban	58 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00130	17/02/2021	AD434	58 Boulevard Baron du Marais	107 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00131	19/02/2021	AB86	5 Rue Joseph Déchelette	206 800,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00132	22/02/2021	AL217	56 Rue Jean Jaurès	27 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00133	22/02/2021	AX655	48 Rue d Urfé	110 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00134	22/02/2021	AX604	35 Rue Gonthier	42 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00135	22/02/2021	AO895	18 Boulevard Louis-Auguste Blanqui	154 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00136	22/02/2021	AL194	11 Rue de Sully	50 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00137	22/02/2021	AX557	12 Rue Danton	180 700,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00138	22/02/2021	AH310	22 Rue Elisée Reclus	120 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00139	22/02/2021	AL555	35 Rue Diderot	53 300,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00140	22/02/2021	AX600, AX572	49 et 58 rue Jean Jacques Rousseau	58 750,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00141	16/02/2021	BT125, BT126, BT129, BT133, BT140 BT142, BT157, BT166, BT167	RUE CONDORCET - RUE PRESIDENT WILSON - RUE DE CHARLIEU	24 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00142	16/02/2021	BT64	6 RUE DES ECOLIERS	20 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00143	16/02/2021	AZ133	68 RUE ELISEE RECLUS, 2 RUE JULES GUESDE	61 050,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00144	17/02/2021	BR193	6, 8, 10 AV CENTRALE	250 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00145	17/02/2021	AY100, AY99	2 IMP PARMENTIER	155 600,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00146	17/02/2021	AZ726	6 IMPASSE CHAMPREMIER	40 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00147	17/02/2021	AB129	14 RUE BRISON	40 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00148	18/02/2021	AM155	1 RUE JEAN JAURES	43 550,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00149	18/02/2021	AP88	38 RUE BEAURIVAGE ET 71 RUE DU MOULIN A VENT	129 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00150	23/02/2021	AN142	80 RUE HOCHÉ	120 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00151	23/02/2021	AL167	4 ET 6 RUE MARECHAL FOCH	70 026,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00152	23/02/2021	AB268	37 Avenue Gambetta	342 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00153	23/02/2021	AB108	22 Rue Beaulieu	20 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00154	24/02/2021	AZ141	82 RUE ELISEE RECLUS	66 300,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00155	24/02/2021	CD126	14 T RUE DE VARENNE	115 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00156	25/02/2021	AR342	7 Rue du Mayollet	44 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00157	26/02/2021	AB205	8 Rue Bayard	110 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00158	26/02/2021	AW3	85 Rue Joanny Augé	87 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00159	26/02/2021	AX448	12 Rue Cotton	164 700,00 €	Renonciation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

DIA 42187 21 00160	26/02/2021	BP379, BP378, BP385, BP384	6 Rue des Eparges	59 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00161	26/02/2021	AD190	62 Rue Denis Papin	50 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00162	26/02/2021	AD434	58 Boulevard Baron du Marais	4 001,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00163	25/02/2021	BE159	33 RUE BRANLY	83 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00164	25/02/2021	BE159	33 RUE BRANLY	90 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00165	25/02/2021	BE159	33 RUE BRANLY	57 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00166	25/02/2021	BE159	33 RUE BRANLY	80 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00167	25/02/2021	BE159	33 RUE BRANLY	97 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00168	26/02/2021	AH67	54 Boulevard de Belgique	50 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00169	01/03/2021	AE308	12 AV GAMBETTA	29 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00170	01/03/2021	AB290	6 RUE EMILE NOIROT, 5 AVENUE GAMBETTA	29 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00171	01/03/2021	AY62	12 B PAS ALBERT CAMUS	112 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00172	01/03/2021	AN1031, AN1021, AN1020	30 Rue Antoine Chaperon	90 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00173	02/03/2021	AE5	14 Rue Buffon	189 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00174	02/03/2021	AR342	7 Rue du Mayollet	77 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00175	02/03/2021	AY648	71 bis Rue Pierre Semard	227 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00176	02/03/2021	AI58	41 Rue Fontquentin	59 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00177	02/03/2021	AX626	5 Rue de la Chaize	108 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00178	02/03/2021	AW287	89 Rue Joanny Augé	108 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00179	02/03/2021	BT167, BT166, BT157, BT142 BT140, BT133, BT129, BT126, BT125	21 Rue Condorcet	33 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00180	02/03/2021	AN93	14 Rue Claude Chappe	127 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00181	02/03/2021	BT64	6 Rue des Ecoliers	53 700,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00182	02/03/2021	AB384	27 bis Rue Noël	161 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00183	02/03/2021	BC53	4 Rue Auguste Micon	204 700,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00184	02/03/2021	AM253, AM253, AM253	4 Rue du Moulin Populle	86 600,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00185	03/03/2021	AO251	65-67 RUE DE LA CONVENTION	122 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00186	03/03/2021	AN314	6 RUE DU RIVAGE	130 300,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00187	04/03/2021	AX873	124 RUE SAINT ALBAN	185 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00188	04/03/2021	BN46	13 AV DU POLYGONE	530 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00189	04/03/2021	AB129	14 RUE BRISON	40 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00190	05/03/2021	AE294, AE295, AE296	7 AV CARNOT	42 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00191	08/03/2021	AW3	85 Rue Joanny Augé	100 800,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00192	08/03/2021	AM253	10 Rue du Moulin Populle	67 700,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00193	08/03/2021	AK273	9 Rue Fontquentin	1,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00194	08/03/2021	AT144	60 Rue de Clermont	100 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00195	08/03/2021	AN1031, AN1021, AN1020	30 Rue Antoine Chaperon	155 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00196	08/03/2021	AL351, AL337	5 Place de Verdun	51 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00197	08/03/2021	AH300	9 Rue Eucher Girardin	57 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00198	08/03/2021	AR342	21 Rue du Mayollet	32 900,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00199	08/03/2021	AY288	40 Rue de la Chaize	175 000,00 €	Renonciation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

DIA 42187 21 00200	08/03/2021	AI192, AI191	Impasse Chassain de la Plasse	63 130,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00201	08/03/2021	BM336	7 Impasse Charlie Chaplin	53 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00202	08/03/2021	AW3	85 Rue Joanny Augé	93 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00203	08/03/2021	AM1068, AM1067	5 Rue Andre Deveaux	149 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00204	08/03/2021	AW3	85 Rue Joanny Augé	64 800,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00205	08/03/2021	AI191	15 Rue de Provence	4 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00206	08/03/2021	AE274, AE274, AE416, AE274	34 Rue des Aqueducs	105 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00207	08/03/2021	AY603	5 RUE PARMENTIER	112 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00208	08/03/2021	AM44	55 RUE JEAN JAURES	415 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00209	08/03/2021	AX75	8 RUE DE LA MURE	111 900,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00210	08/03/2021	AX572, AX600	49 ET 58 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	29 650,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00211	09/03/2021	BP33	31 AV DE BEAUSEJOUR	289 750,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00212	09/03/2021	AM945, AM944, AM946, AM943	11 Rue Marguerite Georges Martin	238 400,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00213	09/03/2021	AH129	5 Boulevard de Belgique	105 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00214	11/03/2021	AX90	39 RUE DE LA CHAISE	165 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00215	11/03/2021	AE332	6 AV CARNOT	135 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00216	12/03/2021	AI191, AI192	22 IMPASSE CHASSAIN DE LA PLASSE, 28, 30, 32 RUE DIDEROT 1 A 17 ET 23 RUE DE PROVENCE	109 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00217	12/03/2021	AB300	8 RUE JEAN PUY	105 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00218	12/03/2021	AY78	7 IMP PARMENTIER	115 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00219	12/03/2021	AD143	5 Impasse Paul Verlaine	54 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00220	12/03/2021	AY176	12 Rue Babeuf	130 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00221	12/03/2021	AN1031, AN1021, AN1020	30 Rue Antoine Chaperon	114 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00222	12/03/2021	AD190	62 Rue Denis Papin	45 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00223	12/03/2021	AB185, AB180	13 Place des Promenades Populle	222 700,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00224	12/03/2021	AI192, AI191	15 Rue de Provence	4 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00225	12/03/2021	AR32, AR32	28 Rue du Mayollet	34 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00226	12/03/2021	AX1067	21 Rue Ferdinand Buisson	187 200,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00227	12/03/2021	AX824, AX823	26 Rue Mulsant	73 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00228	12/03/2021	AN789	71 Rue Hoche	430 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00229	12/03/2021	AE149	22 Avenue Carnot	90 050,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00230	12/03/2021	BD236	27 Boulevard Edgar Quinet	42 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00231	12/03/2021	AM48	51 Rue Jean Jaurès	68 600,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00232	12/03/2021	AB178	11 Place des Promenades Populle	166 250,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00233	15/03/2021	BT125, BT126, BT129, BT133, BT140 BT142, BT157, BT166	262-264 RUE DE CHARLIEU, 41 A 43-45 A 55 RUE PRESIDENT WILSON	26 200,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00234	15/03/2021	AE316	11 A 17 RUE ALEXANDRE ROCHE	33 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00235	15/03/2021	AE252	99 BD BARON DU MARAIS	164 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00236	15/03/2021	AY84	27 Impasse Parmentier	95 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00237	15/03/2021	AT219	10 Impasse Bellevue	70 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00238	15/03/2021	AM588	7 Rue de la Berge	130 000,00 €	Renonciation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

DIA 42187 21 00239	15/03/2021	AL207	30 Rue Maréchal Foch	30 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00240	15/03/2021	BM563, BM539	9 Rue Alfred de Musset	128 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00241	15/03/2021	AR32	28 Rue du Mayollet	60 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00242	16/03/2021	AX1077, AX1073	1bis et 3 rue Mulsant	168 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00243	16/03/2021	BC228	54 Rue Henri Dumarest	210 250,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00244	16/03/2021	AO394	7 RUE ETIENNE MARCEL	203 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00245	16/03/2021	AP530, AP528	3 Impasse des barquerolles	70 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00246	16/03/2021	AX923	16 Rue Ferdinand Buisson	92 400,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00247	16/03/2021	AP530, AP527	4 impasse des barquerolles	70 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00248	16/03/2021	AP546, AP543, AP534, AP533	Rue des Chalands	160 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00249	19/03/2021	AR94	48 Rue Eugène Bichon	168 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00250	19/03/2021	AW3	85 Rue Joanny Augé	75 200,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00251	19/03/2021	AR32, AR32	28 Rue du Mayollet	31 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00252	19/03/2021	AK178	36 Quai Commandant Lherminier	145 700,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00253	19/03/2021	AN33	41 Rue Arago	23 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00254	19/03/2021	AZ658, AZ249	18 Impasse Cuvier	179 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00255	19/03/2021	AB192	11 Rue Bayard	410 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00256	19/03/2021	AX911, AX1190, AX910	17, 15 Ter et 19 Rue Danton	706 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00257	19/03/2021	AH297	2 Rue Elisée Reclus	85 250,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00258	19/03/2021	AM8	11 Rue Anatole France	249 800,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00259	19/03/2021	AS84	24 Rue de Villemontais	29 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00260	19/03/2021	AE310	60 Avenue Carnot	49 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00261	19/03/2021	AM1068, AM1067	5 Rue Andre Deveaux	155 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00262	19/03/2021	BD236	27 Boulevard Edgar Quinet	38 250,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00263	19/03/2021	AX604	35 Rue Gonthier	60 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00264	19/03/2021	AI109	54 Boulevard Jean-Baptiste Clément	62 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00265	19/03/2021	AN476	33 Rue Bravard	110 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00266	19/03/2021	AM1068, AM1067	5 Rue Andre Deveaux	222 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00267	19/03/2021	AC31	56 Rue Lucien Sampaix	136 700,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00268	19/03/2021	AZ94	36 Boulevard Baron du Marais	35 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00269	19/03/2021	AM859, AM471	37 Rue Brison	220 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00270	18/03/2021	AE438	9 AV CARNOT	411 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00271	18/03/2021	BD130	78 RUE DE CHARLIEU	50 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00272	19/03/2021	AZ307, AZ539, AZ540 AZ541, AZ542, AZ543	9 IMPASSE PIERRE DUPONT	137 800,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00273	19/03/2021	AX241	20 RUE MARCEAU	104 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00274	19/03/2021	AX240, AX239	22 ET 24 RUE MARCEAU	152 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00275	19/03/2021	AI191, AI192	11 RUE DE PROVENCE	110 550,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00276	19/03/2021	BD236	27 Boulevard Edgar Quinet	42 700,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00277	19/03/2021	AM1041	7 Rue du Creux Granger	208 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00278	19/03/2021	BC105	47 Rue Auguste Micon	102 000,00 €	Renonciation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

DIA 42187 21 00279	19/03/2021	AX249	6 Rue Marceau	80 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00280	19/03/2021	AE272, AE103	2 Rue Paul Bert	5 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00281	22/03/2021	BT125, BT126, BT129, BT133 BT140, BT142, BT157, BT166, BT167	264 RUE DE CHARLIEU	29 600,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00282	22/03/2021	BT125, BT126, BT129, BT133 BT140, BT142, BT157, BT166, BT167	5 A 23 RUE CONDORCET, 41 ET 42 RUE WILSON, 262 ET 264 RUE DE CHARLIEU	29 600,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00283	22/03/2021	AM282, AM815, AM816, AM820	54 A 68 RUE JEAN MOULIN	183 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00284	22/03/2021	AI109	54 BD JEAN BAPTISTE CLEMENT	76 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00285	23/03/2021	AB514	18 RUE ALEXANDRE RAFFIN	36 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00286	23/03/2021	AL749	16 QUAI COMMANDANT LHERMINIER	80 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00287	23/03/2021	AT455	54 Rue de Clermont	24 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00288	23/03/2021	AM1068, AM1067	5- 7 Rue Andre Deveaux	215 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00289	23/03/2021	AH572	48 Boulevard de Belgique	49 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00290	23/03/2021	AM1068, AM1067	5 Rue Andre Deveaux	7 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00291	25/03/2021	AI192, AI191	5 Rue de Provence	65 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00292	25/03/2021	BT64	6 Rue des Ecoliers	21 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00293	25/03/2021	AO51	68 Rue Etienne Marcel	123 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00294	25/03/2021	AL256	5 Place du Marché	190 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00295	25/03/2021	BE224	65 Rue Édouard Branly	108 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00296	25/03/2021	AL753	29 Rue Roger Salengro	175 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00297	25/03/2021	AM519	15 Rue Jean Jaurès	163 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00298	26/03/2021	AE248	52 Rue Marx Dormoy	57 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00299	26/03/2021	AB422	11 BIS RUE DE BOURGNEUF	57 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00300	26/03/2021	AB129	14 RUE BRISON	45 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00301	29/03/2021	AB309	17 Rue Bayard	3 750,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00302	29/03/2021	AE416, AE274, AE87	40 bis Rue des Aqueducs	238 750,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00303	29/03/2021	AC209	16 Rue Jean Mermoz	60 300,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00304	29/03/2021	AD190	62 Rue Denis Papin	55 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00305	29/03/2021	BP295	40 Rue des Eparges	129 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00306	29/03/2021	AX507	21 Rue du 14 Juillet	25 850,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00307	29/03/2021	AN164, AN203	13 Rue Henri Cherpin	157 100,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00308	29/03/2021	AZ262	5 Impasse Champromis	76 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00309	29/03/2021	AX824, AX823	2 bis Rue Waldeck Rousseau	45 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00310	29/03/2021	AX1239, AX1258, AX1242 AX1237, AX1257, AX892, AX1254	46 Rue Jean-Jacques Rousseau	250 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00311	29/03/2021	AX1239, AX1258, AX1242 AX1237 AX1257, AX892, AX1261, AX1251	46 Rue Jean-Jacques Rousseau	385 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00312	29/03/2021	AX604	35 Rue Gonthier	54 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00313	29/03/2021	AX215	9 Rue Mulsant	227 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00314	29/03/2021	BT64	10 Rue des Ecoliers	34 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00315	29/03/2021	AX1073, AX1077	3 ET 3 BIS RUE MULSANT	122 550,00 €	Renonciation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

DIA 42187 21 00316	29/03/2021	AV226	182 RUE LUCIEN SAMPAIX	105 800,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00317	29/03/2021	AX124	15 RUE RABELAIS ET 35 EMILE ZOLA	285 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00318	30/03/2021	AM1068, AM1067	5 Rue Andre Deveaux	155 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00319	30/03/2021	BD213	5 Rue Charles Péguy	190 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00320	30/03/2021	AN223	99 bis Rue Hoche	150 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00321	30/03/2021	AX592, AX593	141 Rue Mulsant	45 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00322	30/03/2021	AM138	35 RUE JEAN JAURES	110 350,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00323	30/03/2021	AB441	15 Rue Alexandre Raffin	39 010,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00324	31/03/2021	AL845, AL847	4-6 RUE DE SULLY	60 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 21 00325	31/03/2021	AN211	88 RUE HOCHE	18 000,00 €	Renonciation
				36 334 148,00 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°15

FINANCES - MOYENS **GENERAUX**

- Défi Sport Famille
- Création d'un coût d'inscription
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUIBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Gilles PASSOT, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

A l'occasion du lancement de la saison estivale, la Ville de Roanne souhaite proposer sur le site des Bords de Loire, un événement festif dénommé « Défi Sport Famille » organisé par la société roannaise Week&Sport. Cette première édition se déroulera le dimanche 4 juillet 2021 de 8 h 30 à 16 h 30 en partenariat avec les Conseils de Quartier Centre et Bords de Loire, quatre associations dont trois associations sportives roannaises.

Le Défi Sport Famille est un enchaînement d'activités sportives et ludiques qui se pratiquent par équipe composée d'un adulte et d'un enfant (en famille ou entre amis). Selon l'âge des enfants, les duos sont classés dans trois catégories, 6/7 ans, 8/9 ans et 10/11 ans. Ce défi se veut convivial puisqu'il n'est pas compétitif, le parcours n'étant pas chronométré, sans aucun classement.

Six activités sont au programme : run & bike, tir à l'arc, canoë kayak, parcours aventure, parcours à l'aveugle et jeu énigmes.

La participation au Défi Sport Famille s'élèvera par duo à :

Quotient Familial	Tarif
Inférieur ou égal à 450 €	Gratuit
de 450,01 à 900 €	10 €
Supérieur à 900 €	20 €

L'inscription et le paiement seront effectués en ligne. Le tarif comprendra l'inscription, l'accueil café/jus de fruit, la pause goûter de l'après-midi ainsi qu'un cadeau à chaque participant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver les tarifs proposés ;
- dire que le règlement des inscriptions sera encaissé par le biais d'une plateforme de paiement sécurisé sur le compte D.F.T. (Dépôts de Fonds au Trésor) de la régie concernée ;

- dire que les recettes seront encaissées dans le cadre du budget concerné, chapitre 70.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 36 voix (Groupe Majorité + "Collectif 88 %" + M. Iacovella)

CONTRE : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le -7 MAI 2021

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjoint en charge des Sports

Gilles PASSOT



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 6 mai 2021

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°16

SPORTS

- **Mâtel Sports Roanne Tennis**
- **Convention d'objectifs et de moyens**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Mahdi NOUBAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20210506-06MAIN16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

M. Quentin GUILLERMIN, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En référence à l'article L.100-1 du Code du Sport, il est reconnu que les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général.

Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé.

A la suite des Assises du Sport Roannais initiées en 2014, la Ville de Roanne, en partenariat avec le tissu associatif local, a formalisé un projet sportif qui s'est mis en œuvre entre 2016 et 2020, et qui se poursuit sur ce nouveau mandat.

A travers celui-ci, la Ville de Roanne poursuit les objectifs généraux suivants :

- 1) garantir pour tous un accès à la pratique sportive ;
- 2) soutenir les associations en leur apportant des ressources et un accompagnement facilitant la réalisation de leurs projets ;
- 3) promouvoir l'activité physique comme source de bien-être et de santé publique.

Afin de pouvoir assurer la promotion du tennis à Roanne à travers la mise en œuvre de son projet associatif et sportif, Mâtel Sports Roanne Tennis dispose d'un équipement sportif municipal à usage tennistique, ainsi que d'un club house et de vestiaires.

A ce titre, il est proposé d'établir une convention d'objectifs et de moyens formalisant les engagements réciproques de la Ville de Roanne et de Mâtel Sports Roanne Tennis pour le développement de l'activité tennistique.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec Mâtel Sports Roanne Tennis ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 33 voix (Groupe Majorité + M. Iacovella)

CONTRE : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

ABSTENTION : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **10 MAI 2021**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjoint en charge des Sports

Gilles PASSOT

